

# ETAT ANNUEL – EXERCICE 2026

Déclaration annuelle des cotisations dues au Centre de Gestion de l'Ain



Identification de la collectivité :

## CERTIFICATION DE LA DÉCLARATION ANNUELLE

**à retourner au Centre de Gestion de l'Ain au plus tard le 31 janvier 2027**

	Traitement annuel soumis à cotisations URSSAF (1) <b>③</b>	Taux de cotisations CDG 01 <b>④</b>	Cotisations dues = <b>③ X ④</b>
<b>Agents</b> soumis au <b>RÉGIME GÉNÉRAL</b> pour tous les risques		1.00 %	
<b>Agents</b> soumis au <b>RÉGIME C.N.R.A.C.L</b>		1.00%	
<b>Autres CAS</b> - rémunérations accessoires, etc...		1.00 %	
<b>TOTAL DES COTISATIONS DUES</b>		<b>①</b>	

(1) ce montant apparaît sur vos déclarations  
annuelles URSSAF

Récapitulatif des cotisations effectivement versées par mandat (mensuellement ou trimestriellement)	
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
<b>TOTAL des VERSEMENTS RÉALISÉS</b> <b>②</b>	

Rapprochement des sommes dues et

réalisées, soit total

**① - ② =**

Si le résultat **① - ② = 0**

Si le résultat **① - ② > 0**

Si le résultat **① - ② < 0**

aucune régularisation

vous devez effectuer la régularisation auprès du CDG01 en mandatant la somme correspondante, le double du présent bordereau servant de pièce justificative. (en-dessous de **5 €**, aucune régularisation n'est à établir).

vous devez émettre un titre de recette à l'encontre du CDG01, le double du présent bordereau servant de pièce justificative.

**En cas de régularisation, merci de bien vouloir effectuer le versement à :**

**Monsieur le Trésorier**

Paierie Départementale

34 rue Général Delestraint - 01012 BOURG EN BRESSE

**Virement à effectuer à BDF cpte 30001-00224-C011000000-26**

**Pour le Compte du Centre de Gestion de l'Ain**

Fait à.....

le.....

(Cachet et signature de l'autorité  
territoriale)